

# ZAC Multi-sites

## Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) suite à l'évaluation environnementale du projet

### MOTIFS DE LA DÉCISION

Juin 2025

Ce document correspond à l'exigence de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement qui prescrit que « pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

### **Rappel :**

Le dossier de création initial de la ZAC Multi-sites a été approuvé par la délibération n° 24-2020 du conseil municipal en date du 2 mars 2020 puis le dossier de réalisation initial de la ZAC Multi-sites par la délibération n° n° 86-2021 du conseil municipal en date du 28 juin 2021.

Cependant, afin de permettre, entre autres, la prise en compte de la future desserte de la commune par un transport en commun du type Trambus/Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) depuis la station terminus de la ligne B du Métro, la ré-interrogation des objectifs de développement durable ou de qualité des constructions ainsi que l'intégration de la notion d'urbanisme dit « acceptable » dans le cadre de l'opération d'aménagement, le Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 a décidé d'engager des études nécessaires à la modification de la ZAC Multi-sites.

La délibération n° 40-2022 du conseil municipal en date du 9 mai 2022 a défini les modalités de concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et de réalisation.

La délibération n° 2025-042 du conseil municipal en date du 24 mars 2025 est venue quant à elle définir les modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet.

### **Déroulé de la PPVE :**

La PPVE s'est déroulée conformément aux modalités qui avaient été définies comme suit :

- mise à disposition du public des dossiers et de l'avis de l'Autorité Environnementale du mercredi 16 avril 9h15 au vendredi 16 mai 2025 à 16h00 ;
- publication d'un avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans 2 journaux locaux dans les 15 jours précédents cette mise à disposition (Ouest-France et Le Télégramme du 1<sup>er</sup> avril 2025) ;
- affichage sur les panneaux d'information municipaux de l'avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans les 15 jours précédents cette mise à disposition ;
- information sur le site Internet de la commune et les panneaux lumineux municipaux de la mise à disposition du public des dossiers ;
- mise à disposition du public d'un dossier papier accompagné d'un registre dans le hall de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture sauf les vendredis après-midi et samedi matin.

### **Contributions :**

3 788 visiteurs uniques ont consulté le site Internet mis à disposition pour contribuer occasionnant 6 738 téléchargements.

L'ensemble des 85 contributions portées aux registres pendant la période de mise à disposition du dossier figure dans le document joint à la synthèse de celle-ci et sera consultable en ligne pendant 3 mois à l'issue de la décision.

### **Motifs de la décision :**

Considérant que la procédure de PPVE a été menée dans les conditions prévues par le Code de l'Environnement ;

Considérant que les contributions formulées dans le cadre de la PPVE ont été partiellement prises en compte et ne remettent pas en cause celui-ci ;

**Le Conseil Municipal décide de procéder à la création de la ZAC Multi-sites.**

# ZAC Multi-sites

## Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) suite à l'évaluation environnementale du projet

### MOTIFS DE LA DÉCISION

Juin 2025

Ce document correspond à l'exigence de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement qui prescrit que « pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

### **Rappel :**

Le dossier de création initial de la ZAC Multi-sites a été approuvé par la délibération n° 24-2020 du conseil municipal en date du 2 mars 2020 puis le dossier de réalisation initial de la ZAC Multi-sites par la délibération n° n° 86-2021 du conseil municipal en date du 28 juin 2021.

Cependant, afin de permettre, entre autres, la prise en compte de la future desserte de la commune par un transport en commun du type Trambus/Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) depuis la station terminus de la ligne B du Métro, la ré-interrogation des objectifs de développement durable ou de qualité des constructions ainsi que l'intégration de la notion d'urbanisme dit « acceptable » dans le cadre de l'opération d'aménagement, le Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 a décidé d'engager des études nécessaires à la modification de la ZAC Multi-sites.

La délibération n° 40-2022 du conseil municipal en date du 9 mai 2022 a défini les modalités de concertation dans le cadre de la reprise des études des dossiers de création et de réalisation.

La délibération n° 2025-042 du conseil municipal en date du 24 mars 2025 est venue quant à elle définir les modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet.

### **Déroulé de la PPVE :**

La PPVE s'est déroulée conformément aux modalités qui avaient été définies comme suit :

- mise à disposition du public des dossiers et de l'avis de l'Autorité Environnementale du mercredi 16 avril 9h15 au vendredi 16 mai 2025 à 16h00 ;
- publication d'un avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans 2 journaux locaux dans les 15 jours précédents cette mise à disposition (Ouest-France et Le Télégramme du 1<sup>er</sup> avril 2025) ;
- affichage sur les panneaux d'information municipaux de l'avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans les 15 jours précédents cette mise à disposition ;
- information sur le site Internet de la commune et les panneaux lumineux municipaux de la mise à disposition du public des dossiers ;
- mise à disposition du public d'un dossier papier accompagné d'un registre dans le hall de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture sauf les vendredis après-midi et samedi matin.

### **Contributions :**

3 788 visiteurs uniques ont consulté le site Internet mis à disposition pour contribuer occasionnant 6 738 téléchargements.

L'ensemble des 85 contributions portées aux registres pendant la période de mise à disposition du dossier figure dans le document joint à la synthèse de celle-ci et sera consultable en ligne pendant 3 mois à l'issue de la décision.

### **Motifs de la décision :**

Considérant que la procédure de PPVE a été menée dans les conditions prévues par le Code de l'Environnement ;

Considérant que les contributions formulées dans le cadre de la PPVE ont été partiellement prises en compte et ne remettent pas en cause celui-ci ;

**Le Conseil Municipal décide de procéder à la création de la ZAC Multi-sites.**